

ARRONDISSEMENT
maritime

PORT D'ARMEMENT

Nom du navire

MARINE ET COLONIES

PRIMES A LA NAVIGATION

(Loi du 29 janvier 1881.)

Déclaration d'armement

(Article 11 du décret du 17 août et circulaire ministérielle du 26 août 1881.)

N°...

Je soussigné....., armateur, domicilié à.....
(département d.....), déclare armer pour le long cours le
navire..... l....., construit à.....
(.....) en....., muni de machine construite....à.....
(.....) et de chaudières construites à..... (.....)
ledit navire mis à l'eau le..... a..... (.....),
francisé à..... (.....), le....., d'une jauge
nette de... tonneaux, attaché en douane au port de.....,
immatriculé au quartier d....., folio... n°....., com-
mandé par le S....., capitaine au long cours, inscrit au
quartier, d..... folio... n°..... ayant à
bord..... hommes dont..... officiers tous français.....,
matelots, mécaniciens ou chauffeurs français et..... matelots,
mécaniciens ou chauffeurs étrangers.

Fait à..... le..... 18...

(Signature de l'armateur.)

Certifié la déclaration ci-dessus conforme à l'acte de francisa-
tion du navire l.... et au titre d'origine des machines et chau-
dières.

Fait à..... le..... 18...

Le Receveur des douanes,
(Signature.)

Timbre
de l'administration
des douanes.

Vu la déclaration ci-dessus, à..... le..... 18...

Le Commissaire de l'inscription maritime (ou le Consul),
(Signature.)

Timbre
de l'autorité maritime
ou consulaire.